

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 décembre 2019 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE.**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 2 996 056**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le lot le lot 2 996 056 (future caserne incendie) afin de permettre la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur variant de 4,75m à 2,82m alors que la norme prescrite en cour avant est de 2m. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LE 515 ET LE 525, 7<sup>e</sup> RUE SARTIGAN**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le lot le 515 et le 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan afin de régulariser les dimensions du terrain du 515, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan d'une superficie de 1 523,3m<sup>2</sup> alors que la norme prescrite est de 3 000m<sup>2</sup> et une façade de 20,58m alors que la norme minimale prescrite est de 50m et afin de régulariser les dimensions du terrain du 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan d'une superficie de 1 559,3 m<sup>2</sup> au lieu de 3 000 m<sup>2</sup> et une façade de 26,71m au lieu de 50m. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 35.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 19-11683**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

6.17 Vente de terrains dans le parc technologique à S. Roy inc.

6.18 Autorisation de paiement à Québec Arbre.

**ADOPTÉE**

## PROCÈS-VERBAL :

### RÉSOLUTION N° 19-11684

Séance ordinaire du 25 novembre 2019

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2019 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je Jean-Pierre Fortier conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 766-2019 autorisant des travaux au montant de 362 207 \$ pour l'installation d'un convoyeur à l'usine d'épuration des eaux usées et des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration au montant de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 383 000 \$**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

## ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

### RÉSOLUTION N° 19-11685

Adoption du Règlement numéro 763-2019

ATTENDU : que le greffier présente le Règlement 763-2019 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 763-2019 autorisant la construction d'une caserne incendie au montant de 9 935 900 \$ et un emprunt au montant de 7 000 000 \$**, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 763-2019** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION N° 19-11686

Adoption du Règlement numéro 764-2019

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 26 novembre 2019;

**RÉSOLUTION N° 19-11686 (SUITE)**

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 764-2019 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2020, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 764-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 19-11687**

Adoption du Règlement 765-2019

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 765-2019 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2020 soit adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 765-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

**RÉSOLUTION N° 19-11688**

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 novembre 2019, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 208 472,12 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 208 472,12 \$ couvrant la période du 15 novembre au 28 novembre 2019.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11689**

Demande de dérogation mineure pour le lot 2 996 056 (future caserne incendie)

ATTENDU : que la Ville demande une dérogation mineure pour permettre la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur variant de 4,75m à 2,82m alors que la norme prescrite en cour avant est de 2m pour la future caserne incendie;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le lot 2 996 056 (future caserne incendie) :

Permettre la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur variant de 4,75m à 2,82m alors que la norme prescrite en cour avant est de 2m.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11690**

Demande de dérogations mineures pour le 515 et 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan

ATTENDU : que le propriétaire du 515 et 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan demande une dérogation mineure pour régulariser les dimensions du terrain du numéro 515 d'une superficie de 1 523,3m<sup>2</sup> alors que la norme prescrite est de 3 000m<sup>2</sup> et une façade de 20,58m alors que la norme minimale prescrite est de 50m et pour régulariser les dimensions du terrain du 525 d'une superficie de 1 559,3 m<sup>2</sup> au lieu de 3 000 m<sup>2</sup> et une façade de 26,71m au lieu de 50m.

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les dérogations mineures suivantes pour le 515 et 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan :

Demande pour régulariser les dimensions du terrain du 515, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan d'une superficie de 1 523,3m<sup>2</sup> alors que la norme prescrite est de 3 000m<sup>2</sup> et une façade de 20,58m alors que la norme minimale prescrite est de 50m.

Demande pour régulariser les dimensions du terrain du 525, 7<sup>e</sup> Rue Sartigan d'une superficie de 1 559,3 m<sup>2</sup> au lieu de 3 000 m<sup>2</sup> et une façade de 26,71m au lieu de 50m.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11691**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12305, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande du responsable pour un nouveau commerce du 12305, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges, qui désire installer une enseigne au mur ainsi que de l'affichage dans la vitrine;

ATTENDU : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) centre-ville;

## **RÉSOLUTION N° 19-11691 (SUITE)**

**ATTENDU** : le projet déposé par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser ce permis d'affichage puisqu'il rencontre les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le permis pour l'installation d'une enseigne au mur et de l'affichage dans la vitrine du bâtiment situé au 12305, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11692**

Acceptation de la programmation de travaux TECQ 2019-2023

**ATTENDU** : que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU** : que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

**QUE** M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11693**

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2020, 2021 et 2022

**ATTENDU** : que l'entente entre la Ville de Saint-Georges et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour des services d'inscription, nourriture et services sociaux en cas de sinistre vient à échéance et qu'il y a lieu de la reconduire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de 3 ans (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022), laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 5 670,35 \$ pour la première année de l'entente et la somme de 0,17 \$ par habitant pour les deux années suivantes incluant toutes les taxes applicables, soient financées à même le budget de fonctionnement pour chacune des années concernées.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11694**

Acceptation des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation

**ATTENDU** : que l'Office municipal d'habitation a adopté le 9 juillet 2019 ses états financiers 2018 soit :

- revenus :	834 722 \$
- dépenses :	(1 527 274 \$)
- dépenses RAM capitalisé :	0 \$
- déficit :	(692 552 \$)

**ATTENDU** : que 10% du déficit est payable par la Ville soit 69 255 \$;

**ATTENDU** : que ces états financiers doivent être adoptés par la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil accepte les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges résumés de la façon suivante :

- revenus :	834 722 \$
- dépenses :	(1 527 274 \$)
- dépenses RAM capitalisé :	0 \$
- déficit :	(692 552 \$)

**QU'UN** montant de 69 255 \$ soit payable par la Ville représentant 10% du déficit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11695**

### Transfert du bail du bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : que le bail pour l'opération du bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande était assumé par Mme Marthe Caouette;

ATTENDU : qu'il y a lieu de transférer le bail à Mme Anne-Marie Poulin responsable du bureau de poste en remplacement de Mme Marthe Caouette;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le transfert du bail à Mme Anne-Marie Poulin pour l'opération d'un bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande, le tout conformément au projet de bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11696**

### Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par la Société Historique Sartigan inc.

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques, dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par la Société Historique Sartigan inc. auprès de la Commission municipale, si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 2 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil ne s'oppose pas à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par la Société Historique Sartigan inc. auprès de la Commission municipale, si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

**QUE** les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11697**

### Acceptation de la convention collective de travail avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) – section employés de bureau

ATTENDU : que la convention collective avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) – section employés de bureau sera échu le 31 décembre 2019;

ATTENDU : les négociations qui ont eu lieu entre la Ville de Saint-Georges et le syndicat;

**RÉSOLUTION N° 19-11697 (SUITE)**

ATTENDU : qu'un accord de principe est intervenu à la table de négociation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil entérine l'accord de principe intervenu avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) – section employés de bureau dans le cadre du renouvellement de la convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2019.

**QUE** le maire et le greffier soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 19-11698**

Démission d'un pompier volontaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Richard Quirion à titre de pompier volontaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de sécurité incendie et de Mme Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Richard Quirion à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 29 novembre 2019 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 19-11699**

Embauche de 6 pompiers volontaires

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers supplémentaires pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – Dotation et Santé-sécurité et M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de sécurité incendie, à l'effet de procéder à l'embauche de 6 pompiers volontaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant à titre de pompiers volontaires, et ce, rétroactivement au 3 décembre 2019, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers :

Patrick Gour  
Marc-Antoine Blais

Joanie Tremblay-Pelletier  
Éric Veilleux

Jason Turcotte  
Lizanne Madore

**ADOPTÉE**



## **RÉSOLUTION N° 19-11700**

### **Embauche de préposés à la maintenance et responsables de patinoire pour le Service des loisirs et de la culture**

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposés à la maintenance et de responsables de patinoire au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Yves Rousseau, chef de Division – entretien immeubles et équipements au Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – Dotation et Santé-sécurité à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant au Service des loisirs et de la culture, au taux de salaire prévu à la convention collective en vigueur :

#### **Responsables de patinoire**

Jessy Bergeron-Dupont	Simon Bolduc	Robert Gascon
Richard Morin	Yvon Poulin	

#### **Préposés à la maintenance et responsables de patinoire**

Jimmy Rancourt	Roger Talbot
----------------	--------------

#### **Préposés à la maintenance**

Dave Bouchard	Jimmy Brousseau	Olivier Cloutier
Gino Picard		

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11701**

### **Embauche de préposés aux remontées mécaniques et caissières pour le centre de ski**

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel au centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Isabelle Gagnon, chef de Division – sports et plein air et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – Dotation et Santé-sécurité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski :

#### **Préposés aux remontées mécaniques**

Yoann Barbin	Jesse Bergeron-Dupont	Mélanie Bourgeois
Emy-Jade Gagné	Jean-Gabriel Gagnon	Noémie Girard
Hugo Meyer	Olivier Pavlicic	Juan David Quintero Cuesta
Audrey Roy	Jérémy Talbot	Valérie Varicca
Anna-Kim Veilleux	Benjamin Veilleux	

#### **Caissières**

Méghan Gaulin	Marianne Plante
---------------	-----------------

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11702**

### Modification de la structure salariale des employés non syndiqués pour le titre d'emploi surveillant-sauveteur

ATTENDU : la recommandation préparée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter la modification de la structure salariale des employés non syndiqués pour le titre d'emploi surveillant-sauveteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la modification de la structure salariale des employés non syndiqués pour le titre d'emploi surveillant-sauveteur, laquelle structure est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11703**

### Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2020

ATTENDU : que suite à une modification de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Julie Cloutier assistant-greffier le tout conformément au Règlement numéro 391-2010 concernant le déroulement des séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires pour 2020 préparé par Mme Julie Cloutier assistant-greffier lequel calendrier est joint à la présente pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11704**

### Vente de terrains dans le parc technologique à S. Roy inc.

ATTENDU : la demande de S. Roy inc. pour l'acquisition de terrains situés dans le parc technologique pour permettre l'expansion de l'entreprise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à S. Roy inc. des terrains connus et désignés comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT (5 381 248), le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (5 474 482) et le lot numéro CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 474 483) dans la circonscription foncière de BEAUCE, au prix de 146 985,30 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

## **RÉSOLUTION N° 19-11704 (SUITE)**

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 19-11705**

### Autorisation de paiement à Québec Arbre

ATTENDU : les dégâts importants causés par la tempête du 1<sup>er</sup> novembre 2019;

ATTENDU : que suite à une soumission, une commande ouverte a été faite auprès de Québec Arbre;

ATTENDU : que les travaux sur les différents terrains de la Ville s'élèvent à 88 638,54 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement de 88 638,54 \$ incluant toutes les taxes applicables pour les travaux de nettoyage suite à la tempête du 2 novembre 2019.

**QUE** la somme de 88 638,54 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires de monsieur le maire Claude Morin, de mesdames les conseillères Esther Fortin et Manon Bougie et de messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier sont déposées au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de novembre 2019 au montant de 2 432 351 \$ est déposée au conseil.

### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois de novembre 2019 est déposé au conseil.

### RAPPORT D'EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 9 moniteurs pour le centre de ski pour la période du 20 novembre 2019 au 30 avril 2020 est déposé au conseil.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur Beauce Numérique, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une rencontre avec le promoteur et des résidents de la 36<sup>e</sup> Rue sur le Règlement numéro 754-2019 et par monsieur le maire Claude Morin sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA).

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 07, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier

\*\*\*\*\*